



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

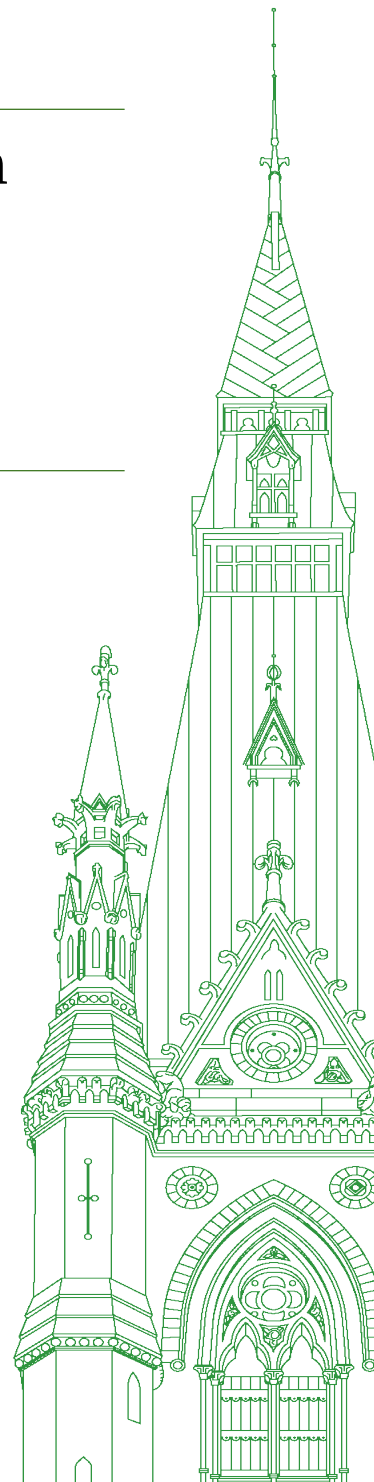
Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 043

Le mardi 9 juin 2026

Présidente : Dominique Vien



Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 9 juin 2026

• (1125)

[Français]

La présidente (Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchamins—Lévis, PCC)): Bonjour, tout le monde. C'est une journée pas comme les autres aujourd'hui. Je vous souhaite la bienvenue.

Je déclare la séance ouverte.

Je veux d'abord vous prévenir qu'il y a des votes aujourd'hui, alors, ça va perturber un peu les travaux.

Nous en sommes donc à la 43^e réunion du Comité permanent de la condition féminine. Pour la première heure aujourd'hui, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 23 avril 2026, le Comité va reprendre l'étude sur les refuges pour femmes et les logements de transition.

À la deuxième heure, nous devons entreprendre une nouvelle étude, qui va porter sur la ménopause. Avant d'entrer dans la salle, j'ai parlé avec mes collègues — qui me diront publiquement s'ils sont toujours d'accord — et j'ai eu le consentement pour aller de l'avant quant à l'étude sur les refuges, à la première heure, et au report de l'étude sur les répercussions de la ménopause sur le marché du travail. L'objectif est de ne pas manquer de temps pour cette rencontre. Nous ne voulons pas l'escamoter, car elle est quand même assez importante. Nous la reprendrons d'ici la fin de la session ou au plus tard à l'automne.

Plaît-il toujours au Comité d'aller de l'avant quant à ce plan?

Des voix: Oui.

La présidente: Je vous remercie infiniment de votre compréhension.

Avant d'aller plus loin, si les députés sont d'accord, je propose l'adoption du budget pour l'étude sur la ménopause. Comme ça, ce sera fait. Vous avez reçu cette information hier. Le budget est de 36 400 \$.

Plaît-il au Comité d'adopter ce budget?

Des députés: D'accord.

La présidente: Merci beaucoup.

Il y a également autre chose à faire pour l'étude sur la ménopause, et nous allons le faire tout de suite également.

Si des gens du public souhaitent transmettre des mémoires et des réflexions là-dessus, nous leur donnons la possibilité de le faire jusqu'au 30 septembre, comme d'habitude. Puisque tout le monde semble d'accord là-dessus, nous avons fait le tour des choses concernant l'étude sur la ménopause. Nous sommes prêts à la commencer, mais nous ne la commencerons pas aujourd'hui. La date li-

mite est le 30 septembre, mais j'ai oublié de dire que c'est limité à deux pages, c'est-à-dire environ 1 000 mots.

La réunion aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent participer en personne ou au moyen de l'application Zoom, comme d'habitude.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, les participants doivent attendre que je les nomme. S'ils participent par vidéoconférence, ils doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur microphone, et le mettre en sourdine quand ils ne parlent pas. Si les participants souhaitent prendre la parole, ils doivent lever la main. Les participants qui utilisent Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ».

En ce qui concerne l'interprétation, les participants sur Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le français, l'anglais ou le parqué. Les participants présents sur place n'ont qu'à utiliser tout l'appareillage devant eux et choisir le canal désiré. Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. S'ils ont besoin de l'interprétation, je les prie de prendre un moment immédiatement pour choisir le canal désiré. Nous gagnerons ainsi de précieuses secondes.

Je rappelle que toutes les interventions des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence, mais, comme je ne veux pas briser le rythme, les participants n'ont pas à s'adresser à moi. Ils peuvent s'adresser directement aux députés qui leur posent les questions. Ainsi, la discussion sera plus fluide.

Avant d'accueillir les témoins, j'aimerais faire cette mise en garde. Nous allons discuter de sujets liés à la violence fondée sur le genre. Ça peut constituer un élément déclencheur pour des personnes ayant vécu des expériences similaires. Si des participants se sentent bouleversés ou ont besoin d'aide, je les prie d'en informer la greffière. Pour tous les témoins et les députés, il est important de reconnaître que ce sont des discussions difficiles, alors essayons, tous ensemble, d'être le plus compatissants possible.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

[Traduction]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons Debbie Zweep, directrice générale de la Faye Peterson House.

[Français]

De l'organisme SOS violence conjugale, nous recevons Claudine Thibault, responsable des dossiers liés à la problématique de la violence conjugale.

[Traduction]

Du Women's Centre for Social Justice, nous accueillons également Nneka MacGregor, directrice générale, et Sonya Boyce, directrice, Sensibilisation et mobilisation des intervenants.

Bienvenue. Nous allons commencer par les déclarations préliminaires.

Madame Zweep, vous avez la parole pour cinq minutes.

Merci.

Debbie Zweep (directrice générale, Faye Peterson House): Bonjour à toutes. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je vais essayer de parler assez lentement.

Je m'appelle Debbie Zweep. Je suis directrice générale, ici, à la Faye Peterson House, à Thunder Bay, en Ontario...

[Français]

La présidente: Madame Zweep, excusez-moi de vous interrompre, mais il semble que nous ayons un problème lié à l'interprétation.

Pouvez-vous parler un peu, pour voir si elle fonctionne?

[Traduction]

Allez-y, madame Zweep.

Debbie Zweep: Je m'appelle Debbie Zweep, et je suis directrice générale de la Faye Peterson House. Je travaille ici depuis 28 ans. Je suis heureuse de vous parler aujourd'hui de la violence faite aux femmes et du rôle que jouent les refuges.

La présidente: Tout est beau, madame. Allez-y.

Debbie Zweep: Comme je l'ai dit, je m'appelle Debbie Zweep. Je suis ici, à la Faye Peterson House, dans le Nord de l'Ontario, où le printemps ne nous a pas encore fait la grâce de sa venue. Je suis heureuse d'être parmi vous pour parler du rôle que jouent les refuges dans la lutte contre la violence faite aux femmes ici, au Canada, et plus particulièrement en Ontario.

Aujourd'hui, je souhaite vous parler de logement de transition. Nous venons de construire huit unités, ici même, sur notre propriété. Il nous a fallu 10 ans pour construire cette propriété, et nous avons finalement obtenu du financement du gouvernement fédéral et de la Ville de Thunder Bay, en plus, bien sûr, de collectes de fonds au sein de la collectivité. Je tiens à souligner que l'initiative de financement pour les intervenants-navigateurs du gouvernement fédéral a certainement joué un rôle central dans notre réussite, tant à l'échelle fédérale que locale.

Ce n'est qu'après avoir commencé à travailler avec Hébergement femmes Canada, ses intervenants-navigateurs et la Ville que nous avons été en mesure de réunir tous les fonds nécessaires. Je voulais également vous dire que nous avions d'abord envisagé une construction traditionnelle avant d'opter pour un bâtiment modulaire, ce qui a probablement réduit nos coûts d'investissement de moitié, voire plus. Nous avons réussi à commencer les travaux à temps, à les terminer à temps et — je suis heureuse de vous le confirmer — en deçà des coûts prévus.

Ce qui est unique dans notre maison de transition, c'est que notre vision, notre rêve plutôt, est de voir deux femmes partager une unité. Il s'agit de femmes célibataires, généralement âgées de plus de

55 ans. Il n'y a pas beaucoup de recherches là-dessus, mais nous avons commencé. Il y a deux femmes célibataires qui, depuis un mois, vivent ensemble après avoir séjourné à notre refuge. Nous avons aussi une famille de deux adolescents. Nous élaborons nos politiques en nous appuyant sur la manne de renseignements fournis par d'autres refuges, mais aussi sur des documents d'Hébergement femmes Canada, dont ceux sur les pratiques exemplaires ou encore le *Guide pratique pour les maisons d'hébergement de deuxième étape*. Toutefois, ce sont vraiment les femmes qui nous guident tout au long de ce processus.

Nous ouvrons une maison de transition, mais il n'y a pas de fonds de fonctionnement, ce qui, selon moi, est l'une des choses les plus importantes en ce moment. Je suis persuadée qu'on vous en a déjà parlé. Même si les femmes sont soutenues par des travailleurs du refuge, de la maison de transition et des services de soutien, aussi peut-être par un agent de soutien dans le contexte de la Cour de la famille, et qu'elles ont certes accès à une certaine forme de garde d'enfants, il n'y a pas de financement durable. Une collectivité de 120 000 habitants dans le Nord s'est engagée à recueillir 30 000 \$ par année pour nous aider à rentrer dans nos frais maintenant que nous ne recevons plus de fonds de la SCHL. Je ne sais pas trop qui nous fournira ces fonds maintenant.

En ce qui concerne le logement de transition, je pense qu'il est important de reconnaître que les femmes qui sont sorties de la crise ne sont pas à l'abri du danger, et c'est pourquoi nous avons construit cette maison de transition: elles sont plus en sécurité chez nous au sein des mêmes systèmes, mais elles ont besoin de programmes précis. Leurs enfants ont besoin de programmes précis pour que nous puissions évoluer avec eux, afin qu'ils puissent participer pleinement à la collectivité et vivre en sécurité eux aussi. Voici comment nous voyons les choses: ils seront probablement ici pendant deux ou trois ans et, en travaillant avec eux, nous les ferons progresser dans la collectivité, puis aménager dans un logement. En tous cas, c'est notre objectif.

Je sais que je n'ai que cinq minutes, mais la deuxième chose dont je voudrais vous parler un peu, c'est le droit de garde et de visite, et à quel point cette période est difficile pour les femmes. Souvent, les femmes dépensent au moins 10 000 \$ si elles essaient de négocier la garde. Le processus est long. Si une femme choisit d'aller en cour, sa facture grimpe à 100 000 \$, et si elle bénéficie de l'aide juridique, elle ne va habituellement pas en cour et ses résultats ne sont souvent pas aussi positifs.

L'une des difficultés liées au droit de garde et de visite est certainement le processus, le fait de travailler avec les avocats des deux parties ou des avocats en droit de la famille qui font traîner les choses en longueur du point de vue des participants. Souvent, le processus s'échelonne sur deux ou trois ans, et pendant ce temps, les femmes vivent dans la pauvreté. Elles ne reçoivent pas de pension alimentaire. Elles n'ont plus les moyens de garder leur maison ou leur véhicule. Elles doivent utiliser le transport en commun pour amener leurs enfants à leurs rendez-vous, à des activités. Il y a encore de longues batailles sur l'article 7 et les activités parascolaires.

● (1130)

La présidente: Merci, madame Zweep. C'est tout le temps dont vous disposez.

[Français]

Bonjour, madame Thibault.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Claudine Thibaut (responsable des dossiers liés à la problématique de la violence conjugale, SOS violence conjugale): Bonjour.

Madame la présidente, membres du Comité, je tiens d'abord à vous remercier de m'offrir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Comme Mme Zweep, je travaille dans le domaine lié à la violence conjugale depuis 28 ans.

Je représente SOS violence conjugale, qui est la ressource centrale pour ce qui est de diriger les victimes de violence conjugale vers des maisons d'hébergement dans l'ensemble du Québec. Depuis près de 40 ans, notre mission est d'offrir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de l'information et des services de placement aux victimes, à leurs proches et aux professionnels. Chaque année, nous recevons de 50 000 à 60 000 appels, textos et demandes par clavardage. Nous offrons aussi ce service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Derrière chacune de ces demandes se trouve une personne qui tente de retrouver son pouvoir, d'améliorer sa sécurité et, parfois, de sauver sa propre vie. Parmi les services que nous offrons, l'un des plus critiques consiste à trouver rapidement une place en maison d'hébergement de première étape pour une victime qui veut quitter un milieu violent. Chaque année, nous recevons de 15 000 à 20 000 demandes d'hébergement.

Les données de notre plus récent rapport d'activité montrent une réalité extrêmement préoccupante. D'année en année, notre capacité à trouver une place disponible continue de diminuer. Il y a six ans, nous réussissions à trouver une place pour répondre à près de deux demandes sur trois. Aujourd'hui, ce taux de placement n'est plus que de 45 %. Autrement dit, plus d'une personne sur deux qui nous contacte pour fuir la violence ne peut pas être dirigée vers une maison d'hébergement qui a de la place disponible au moment où elle en a besoin.

Cette moyenne provinciale cache des réalités encore plus difficiles. Par exemple, à Montréal, où se concentre une part importante des demandes, nous trouvons une place dans seulement 37 % des cas. À Laval, ce taux est de 41 %; en Mauricie, il est de 42 %; et, en Outaouais, il est de 44 %. Ces chiffres traduisent une pression énorme sur le réseau d'hébergement spécialisé.

Cependant, la réalité est encore plus préoccupante quand on tient compte du fait que les places disponibles ne sont pas toujours dans le secteur souhaité par la personne. Donc, quand nous ne trouvons pas de place à proximité, nous, à SOS violence conjugale, nous allons toujours proposer d'aller un peu plus loin et même, parfois, beaucoup plus loin.

Cette année, pour la première fois, nous avons mesuré la proportion de placements effectués hors secteur, par exemple, des femmes de Montréal placées à Sainte-Thérèse ou à Joliette, des femmes de Gatineau placées à Lachute, ou des femmes de Sherbrooke placées à Lac-Mégantic. Cet exercice nous a permis de réaliser que plus de la moitié des victimes que nous avons pu orienter vers une place disponible l'ont été hors de leur milieu de vie, parce qu'aucune place n'était disponible à proximité.

Concrètement, ça veut dire que ces femmes quittent leur ville, leur réseau et leur emploi. Ça complique également l'ensemble de leurs démarches de reprise de pouvoir, leurs démarches juridiques ou leurs démarches médico-sociales, par exemple. Nous savons qu'une fois que nous avons mis les personnes en contact avec une

ressource d'hébergement, plusieurs femmes vont refuser la place parce que la distance rend la démarche impossible. C'est pourquoi un placement hors secteur ne peut pas vraiment être considéré comme un véritable succès.

Donc, lorsqu'on tient compte uniquement des placements effectués dans le bon secteur, notre capacité réelle de placement des femmes qui cherchent de l'hébergement chute à seulement 22,4 %. Autrement dit, à l'échelle du Québec, à peine une victime sur cinq qui demande une place en hébergement peut être orientée vers une ressource correspondant réellement à ses besoins et à sa réalité.

Même ces données annuelles demeurent des moyennes. Certaines journées sont beaucoup plus difficiles. Par exemple, le 16 mai 2025, nous avons reçu 79 demandes d'hébergement dans l'ensemble du Québec. Seulement 18,7 % des personnes qui ont fait une demande ont pu être dirigées vers une maison disposant d'une place. La majorité de ces places se trouvaient à l'extérieur du secteur souhaité par la personne.

Certaines populations vivent également des obstacles supplémentaires. Nous nous sommes rendu compte que les femmes allophones ont obtenu un placement dans seulement 37,5 % des cas cette année, probablement parce qu'elles sont moins nombreuses à être capables d'accepter un placement hors de leur secteur.

Ces données nous amènent à un constat clair: l'accessibilité de l'hébergement pour les victimes de violence conjugale est actuellement critique au Québec. Lorsqu'une personne prend la décision de quitter un partenaire violent, la fenêtre de possibilités est souvent fragile et limitée dans le temps. Si aucune place n'est disponible au moment où elle est prête à partir, les conséquences peuvent être majeures pour sa sécurité et pour celle de ses enfants.

Les maisons d'hébergement accomplissent un travail remarquable dans un contexte de forte pression. Toutefois, les chiffres démontrent que les besoins dépassent actuellement largement la capacité du réseau. Comme société, nous devons comprendre ce que ces données nous disent. Derrière chaque pourcentage se trouvent des femmes et leurs enfants, qui cherchent un endroit sécuritaire pour reconstruire leur vie. Quand une victime de violence conjugale veut se réfugier en maison d'hébergement, il faudrait toujours avoir une solution logique et accessible.

Merci beaucoup.

• (1135)

La présidente: C'est moi qui vous remercie, madame Thibaut.

Mesdames MacGregor et Boyce, bonjour. Je vous souhaite la bienvenue.

Madame MacGregor, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Nneka MacGregor (directrice générale, Women's Centre for Social Justice): Bonjour, madame la présidente. Bonjour aux membres du Comité. Je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui.

Je m'appelle Nneka MacGregor et je suis cofondatrice et directrice générale du Women's Centre for Social Justice, mieux connu sous le nom de Women at the Centre. Je compare aujourd'hui en compagnie de ma collègue Sonya Boyce.

Nous sommes une organisation dirigée par des survivantes et composée de diverses femmes, personnes de diverses identités de genre et personnes transgenres. Notre communauté façonne nos priorités, nos recherches et nos recommandations stratégiques. Au cours des cinq dernières années, Women at the Centre a dirigé une initiative révolutionnaire intitulée « Truth & Transformation: Advancing Gender Equity for Black Women, Girls and Gender Diverse, and Trans Peoples in Canada ». Cette initiative était financée par Femmes et Égalité des genres Canada, et plus de 700 participants de toutes les provinces et de tous les territoires y ont pris part. À notre connaissance, c'est la première étude pancanadienne qui porte sur l'expérience de la violence fondée sur le sexe vécue par les survivantes noires et les défenseurs des droits des Noirs et racontée dans leurs propres mots. La littérature évaluée par un comité de lecture sur cette population et sur son expérience du réseau de refuges est très mince. Cette étude vient donc, en grande partie, entamer un travail nécessaire.

Les survivantes noires sont le proverbial canari dans la mine de charbon. Leur expérience révèle les failles structurelles au sein du réseau des refuges et des maisons de transition qui, autrement, pourraient passer inaperçues — des failles qui touchent de nombreuses survivantes partout au Canada, mais qui sont vécues différemment selon les populations. Nous savons qu'on vous a dit que des femmes et des enfants se voient refuser l'accès à des refuges tous les jours, et les données de Women at the Centre portent sur les survivantes qui ne frappent jamais à la porte. Nous allons vous faire part de trois conclusions clés de nos recherches.

L'universitaire canadienne Patrina Duhaney a constaté que les femmes noires qui ont cherché de l'aide auprès d'entités officielles pour lutter contre la violence entre partenaires intimes ont souvent fait l'objet d'un examen, d'une surveillance et d'une criminalisation accrus directement liés à la divulgation. Nos recherches confirment que cette tendance est répandue, les survivantes disant être confrontées au stéréotype de la « femme noire en colère » quand elles craignent pour leur sécurité. Exprimer sa peur, sa détresse et ses droits était perçu comme une agression. Elles ont dit avoir dû moduler leur ton, leur langage corporel et leurs expressions faciales, tout cela en vivant une crise et en essayant de trouver du soutien. Les survivantes ont également dit qu'elles évitaient complètement les refuges, car entrer dans un refuge signifiait entrer en contact avec la police, les services de protection de l'enfance et l'immigration, où, comme le montrent les recherches, la violence sexiste contre les Noires fait partie intégrante du système.

Lorsqu'elles ont eu accès à des refuges, les survivantes noires ont décrit des espaces où il n'y avait pas de nourriture adaptée à la culture ou de produits pour la peau noire ou les cheveux noirs, et où le personnel n'était pas outillé pour reconnaître la violence fondée à la fois sur le sexe et la race. Dans le Nord, des survivantes ont décrit le cas d'une femme noire qui fuyait la violence et à qui on a refusé l'entrée au seul refuge de la collectivité.

Je cède la parole à Mme Boyce.

● (1140)

Sonya Boyce (directrice, Sensibilisation et mobilisation des intervenants, Women's Centre for Social Justice): Les survivantes nous ont également dit que lorsque le système de lutte contre la violence fondée sur le genre échoue, elles se tournent vers leurs proches, ce qui comprend les grands-mères, les tantes, les sœurs, les groupes confessionnels et les organisations comme la nôtre, dirigées par des Noirs. C'est là que de nombreuses survivantes ont

trouvé un logement, un service de garde, un moyen de transport, un soutien émotionnel et des services de défense des droits. Comme l'a dit une survivante: « Le refuge a refusé de m'héberger. Ma tante m'a accueillie. L'église m'a aidé à faire l'épicerie et à payer l'école de mes enfants. Une organisation de femmes noires m'a aidée à trouver un avocat. Rien de tout cela ne figure dans les données gouvernementales. Mais c'est ce qui m'a gardé en vie. »

Il ne s'agit pas de stratégies d'adaptation informelles. Il s'agit d'approches en matière de sécurité et de guérison qui sont ancrées dans les valeurs afrocentriques de la parenté, de la responsabilité collective et des soins communautaires.

Je vais maintenant vous faire part de cinq recommandations.

Premièrement, élargir la portée de la violence entre partenaires intimes par l'emploi du terme « violence fondée sur le genre » afin de tenir compte de la diversité des survivantes qui ont besoin d'un refuge.

Deuxièmement, créer, dans le cadre d'ententes bilatérales, un volet de financement réservé au logement conçu spécifiquement par les survivantes noires et pour elles. Le financement doit inclure les dépenses d'investissement et les coûts de fonctionnement.

Troisièmement, financer des organisations dirigées par des Noirs, des Autochtones et des survivantes à titre de principales sources de sécurité et de soutien.

Quatrièmement, rendre obligatoire la collecte de données ventilées selon la race dans tout le réseau des refuges, de maisons de transition et de la lutte contre la violence fondée sur le genre.

Enfin, exiger que toutes les politiques fédérales en matière de violence fondée sur le genre, les ententes bilatérales et les cadres de financement des refuges s'attaquent explicitement à la violence envers les Noirs et à la misogynie.

En conclusion, et juste pour vous le rappeler, il n'y a pas vraiment de littérature revue par un comité de lecture sur l'expérience des femmes, des filles, des personnes de diverses identités de genre et des survivantes transgenres noires dans le système des refuges et des maisons de transition au Canada. Notre recherche existe en grande partie parce que la littérature n'existe pas.

Merci.

[Français]

La présidente: Je vous remercie, madame Boyce.

Nous allons commencer la discussion entre les députés et les intervenants.

Madame Cody, vous avez la parole pour six minutes.

● (1145)

[Traduction]

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci.

Par votre entremise, madame la présidente, je tiens à remercier les témoins d'être venues aujourd'hui. C'est un sujet fort intéressant, et nous avons obtenu beaucoup de renseignements.

Ma question s'adresse à Debbie Zweep.

Je suis heureuse de vous parler à nouveau. Comme vous le savez, Thunder Bay ressemble beaucoup à Cambridge, d'où je viens, en ce sens que nous sommes toutes les deux très préoccupées par la traite de personnes. Selon Statistique Canada, Thunder Bay avait le taux annuel moyen d'affaires de traite de personnes le plus élevé.

Selon vous, quels facteurs font de Thunder Bay une plaque tournante de la traite de personnes?

Debbie Zweep: Il est si facile de répondre à cette question.

L'une des choses, c'est que nous sommes sur l'autoroute. L'autoroute doit passer par Thunder Bay, alors il y a beaucoup d'accès pour le transport des personnes.

Nous sommes aussi juste au bord du lac, alors vous pouvez utiliser des embarcations pour envoyer les femmes sur l'autre rive. Cette méthode est absolument employée ici.

Il y a aussi un certain nombre de gangs. Ils viennent principalement des régions d'Ottawa et de Toronto. Ils sont très actifs à Thunder Bay dans le domaine de la consommation de substances. Même si la police locale et la Police provinciale de l'Ontario travaillent ensemble pour essayer de maîtriser la situation, nos tribunaux sont engorgés par ces délinquants, ce qui jette vraiment les bases pour que ce genre de travail se fasse.

C'est une situation difficile, c'est certain. La situation ne s'améliore pas ici, dans le Nord.

Connie Cody: Pensez-vous que le réseau des refuges est en mesure d'accueillir les survivantes de la traite de personnes?

Debbie Zweep: J'aurais deux ou trois choses à dire à ce sujet, madame Cody.

Tout d'abord, lorsque des survivantes arrivent au refuge, il faut que ce soit leur choix, et ce n'est pas toujours le cas. La police peut les orienter vers un refuge, mais il arrive que ces femmes ne souhaitent pas y rester. Il y a cet élément que je tiens à respecter.

L'autre élément important, c'est que nous essayons, dans la mesure du possible, d'offrir une chambre individuelle à ces femmes. J'ai huit chambres et 26 lits. Lorsque nous ne sommes pas complets, j'essaie de donner une chambre aux victimes de la traite, mais ce n'est pas toujours possible. Le refuge est souvent plein, tout comme Beendigen, un refuge partenaire situé tout près, ce qui complique la situation.

Il arrive que des femmes qui appellent la ligne d'écoute me demandent directement si elles pourront avoir une chambre seule. Si nous ne pouvons pas leur en offrir une, elles ne se présentent tout simplement pas au refuge pour recevoir de l'aide.

Connie Cody: Vous avez évoqué le système de justice. Si l'article 810 du Code criminel n'est pas appliqué de manière efficace pour protéger les femmes victimes de violence entre partenaires intimes, serait-il plus sécuritaire pour elles que ces délinquants violents soient maintenus derrière les barreaux plutôt que libérés sous caution? Cela renforcerait-il la sécurité des refuges, surtout lorsque leur emplacement est connu des agresseurs?

Debbie Zweep: C'est une question particulièrement intéressante, car nous disposons de très peu de places en détention ici, à Thunder Bay. Il arrive donc fréquemment que des agresseurs de femmes soient libérés et se retrouvent dans la collectivité, ce qui augmente clairement les risques pour les femmes et les enfants.

Je ne crois pas que tout le monde doive nécessairement se retrouver derrière les barreaux. Je pense que les personnes qui en sont à leur première infraction devraient plutôt participer à un programme d'intervention précoce. En revanche, je souhaite que les récidivistes répondent réellement de leurs actes dans le cadre du système de justice. J'espère que, lorsque le nouveau centre correctionnel ouvrira et que nous disposerons de places supplémentaires, nous pourrions assurer une meilleure responsabilisation.

Je crois que nos procureurs de la Couronne travaillent très fort et tiennent compte des évaluations du risque que nous leur transmettons afin de garder les agresseurs dans le système carcéral ou sous la responsabilité des services correctionnels. Cependant, il manque de places. Je ne pense pas qu'il y ait un manque de volonté, mais lorsqu'on parle de récidivistes, les rapports de Court Watch Canada, comme bien d'autres, sont très clairs: une peine d'emprisonnement s'impose.

Connie Cody: Merci.

J'aimerais maintenant poser quelques questions à Mme Thibaut.

La maltraitance des aînés est un problème sous-déclaré, mais de plus en plus préoccupant, et les femmes âgées sont moins susceptibles de demander de l'aide. Est-ce qu'il y a davantage d'aînés qui signalent des situations de violence?

Claudine Thibaut: Oui, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous avons récemment diffusé de nouveaux documents promotionnels, dont certains ciblent les femmes de plus de 55 ans. Nous avons notamment choisi de mettre de l'avant une grand-mère sur notre nouvelle affiche. Nous espérons vraiment pouvoir mieux rejoindre les personnes aînées afin de les aider non seulement à reconnaître la violence lorsqu'elle se manifeste, mais aussi à comprendre que les enjeux ne sont pas les mêmes lorsqu'on atteint un certain âge.

Quitter un partenaire violent s'inscrit souvent dans un plan de sécurité à long terme. C'est une démarche qui apporte davantage de paix dans la vie d'une personne, mais rarement à court terme. Les effets positifs se manifestent plutôt à moyen ou à long terme. Les enjeux changent avec l'âge et cela peut influencer sur les décisions. Lorsqu'une personne sait qu'elle n'a plus autant de temps devant elle, elle peut choisir de mener une vie paisible. Cet aspect doit également être pris en compte.

Nous disposons de refuges de deuxième étape. Comme je l'ai mentionné plus tôt, ils sont surchargés. Ils ne sont pas toujours adaptés aux besoins physiques des personnes âgées, et l'environnement peut aussi être inconfortable pour certaines femmes. Il y a également l'inquiétude liée à ce qui se passera ensuite.

Il en va de même pour les femmes en situation de handicap. Lorsque le partenaire joue un rôle de soutien, qu'il s'agisse d'un soutien physique lié au handicap ou d'un soutien financier, comment ces femmes peuvent-elles envisager de continuer de vivre leur vie par la suite?

● (1150)

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Thibaut.

Chers collègues, je fais une petite parenthèse. Comme vous le constatez, les cloches sonnent.

Plaît-il au Comité de continuer la réunion et de voter à l'aide de l'application?

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Nous pouvons continuer un peu, mais pas pendant le vote à la Chambre. Je souhaite aller voter à la Chambre.

La présidente: D'accord.

Alors, nous continuons la réunion. Je la suspendrai en temps voulu.

Madame Nguyen, vous avez la parole pour six minutes.

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être des nôtres, aujourd'hui.

Je vais poser mes questions en anglais.

[Traduction]

Je vous remercie encore une fois de votre excellent témoignage et de nous aider à comprendre le contexte dans lequel les refuges fonctionnent au pays.

Madame Zweep, vous avez parlé de certaines pratiques exemplaires et des ressources destinées aux refuges pour femmes. J'aimerais beaucoup que vous nous parliez de quelques-uns des éléments que vous avez observés dans la mise en place de ces logements de transition. Je suis également curieuse de savoir si vous avez de longues listes d'attente, à quoi ressemble la demande et si vous êtes en mesure de répondre aux besoins que vous constatez à Thunder Bay.

Ensuite, j'aimerais vous poser une question sur le rôle de la province et savoir si le gouvernement provincial appuie ou non votre travail. Vous avez mentionné la municipalité et le gouvernement fédéral, mais je me demande si la province intervient également.

Debbie Zweep: Dès le départ, nous avons utilisé le guide des pratiques exemplaires d'Hébergement femmes Canada pour orienter nos programmes et l'aménagement de nos chambres. Il reste énormément à faire en matière de réduction des méfaits. Il y a un idéal, et j'espère que nous pourrions l'atteindre un jour.

En ce qui concerne notre travail actuel, lorsque j'établis les objectifs avec une femme qui arrive dans une maison de deuxième étape, nous passons en revue ensemble notre plan de prévention des rechutes. Nous utilisons un document qui lui permet d'anticiper ce qui pourrait se produire en cas d'écart dans sa consommation. Elle peut y indiquer, par exemple: « J'ai eu une rechute. Voici ce que vous pourriez observer. Voici le plan que j'ai établi pour moi-même. Comment saurez-vous si je ne parviens pas à appliquer ce plan? » Cela s'est révélé extrêmement utile.

Il y a eu toute une discussion au sujet de notre politique concernant les animaux de compagnie. J'ai une politique qui les interdit, mais on a beaucoup discuté des différents types d'animaux, des animaux de réconfort et ainsi de suite.

L'élaboration de la politique nous a fourni des points clés et des ressources qui nous ont permis d'aller de l'avant.

En ce qui concerne les logements de deuxième étape, c'est mon conseil d'administration qui les a mis sur pied. Les femmes et les enfants qui accèdent à ces logements sont ceux qui sont déjà pris en charge par le refuge Faye Peterson House. Nous avons donc effectivement beaucoup de demandes. Nous procédons selon une évalua-

tion fondée principalement sur le niveau de risque. La marginalisation est aussi un facteur, tout comme la capacité à vivre en communauté. Les femmes passent d'abord par notre refuge. Elles apprennent à se connaître, et cela nous permet de voir si elles pourraient, par exemple, cohabiter avec une autre femme de 55 ans. Comme cela a déjà été mentionné, à cet âge, les différences peuvent être importantes.

Puis-je répondre à la demande? Non. Je ne pense pas que je pourrai un jour répondre entièrement aux besoins en matière de sécurité. Les personnes qui quittent le refuge en ce moment y restent environ trois mois. Cela peut sembler très court pour les gens de Toronto, mais c'est deux fois plus long que la période pour laquelle nous avions une liste d'attente.

Chi Nguyen: Merci.

Le gouvernement provincial finance-t-il actuellement certains aspects de vos opérations?

Debbie Zweep: Oui, certainement. Les maisons d'hébergement de première étape sont entièrement financées par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Par contre, il n'y a rien pour les maisons de deuxième étape.

Chi Nguyen: Merci.

Madame Thibaut, vous avez également mentionné que les besoins dépassaient la capacité. La semaine dernière, nous avons entendu une témoin décrire le travail des refuges et le soutien offert aux femmes fuyant la violence comme faisant partie d'une véritable infrastructure essentielle. Une partie de ce travail consiste à répondre aux situations d'urgence.

Avez-vous des réflexions sur ce que nous pouvons faire du côté de la prévention et sur ce à quoi pourrait ressembler une partie de ce travail?

• (1155)

[Français]

Claudine Thibaut: Il est évident qu'il faudrait faire énormément de travail en prévention. En ce moment, sur les diverses plateformes, on constate une montée de discours masculinistes, antiféministes et anti-femmes qui prescrivent carrément le pouvoir des hommes sur les femmes. Il va falloir créer des campagnes pour les jeunes afin de contrer tout ça.

À SOS violence conjugale, on a bâti une campagne pour les jeunes, il y a quelques années, sur le site cestpasviolent.com. Elle est aussi en anglais sur itsnotviolent.com. La campagne s'adresse aux jeunes. Il s'agit d'une plateforme clé en main pour tout intervenant qui veut s'en servir dans la province ou le pays. Il n'y a pas de limite géographique quant à cette plateforme.

L'idée, c'est que ce n'est pas juste les intervenants des maisons d'hébergement ou des ressources comme la nôtre qui devraient être mandatés pour faire ce travail. Il y a beaucoup trop de travail à faire. Il va falloir mobiliser de façon élargie des intervenants scolaires et tous les intervenants qui travaillent auprès des jeunes. Il va falloir des campagnes élargies en matière de prévention du masculinisme.

On amène les jeunes à l'extrême en ce moment, et les hommes en particulier. On voit un grand schisme entre les femmes et les hommes. Les femmes ont de plus en plus une idéologie de gauche, et elles sont de plus en plus informées sur la violence, tandis que les jeunes hommes, au contraire, sont de plus en plus nombreux à accepter la violence ou même à juger qu'une femme doit se faire chicaner si elle n'écoute pas.

Des recherches ont été faites dernièrement à ce sujet. Donc, moi, j'ai très peur qu'il y ait une augmentation de la violence et du risque pour les femmes.

Chi Nguyen: Merci, madame Thibaut. Je crois qu'il me reste juste une minute.

[Traduction]

J'aimerais poser des questions à Mme MacGregor et à Mme Boyce.

Madame MacGregor, nous nous sommes rencontrées pour la première fois lorsque nous avons annoncé le projet de loi C-16. Il a été adopté à l'étape du rapport hier. Je suis très fière que notre gouvernement ait été en mesure de soutenir ce projet de loi et de travailler avec les survivantes pour s'assurer de bien faire les choses.

Un concept que j'aimerais que vous décortiquiez avec nous est celui de la victime idéale et ce que cela signifie concrètement. Je sais que les femmes racisées font face à de véritables obstacles lorsqu'il s'agit d'accéder à certains services ou de veiller à ce qu'ils soient adaptés à leur culture. Pourriez-vous nous expliquer comment votre organisation aborde cette réalité?

Neka MacGregor: Notre exposé d'aujourd'hui porte en fait sur l'aspect non idéal...

[Français]

La présidente: Je suis désolée, madame MacGregor. Je savais que vous n'auriez pas le temps de poursuivre. Vous aurez peut-être l'occasion de préciser votre pensée lors d'un autre échange.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins Mme Boyce, Mme MacGregor et Mme Zweep. J'ai pris beaucoup de notes.

Je vais d'abord me tourner vers Mme Thibaut, de SOS violence conjugale.

Madame Thibaut, dans vos remarques préliminaires, les chiffres que vous avez donnés sont un peu inquiétants et affolants. Il y a aussi des chiffres à propos de votre ligne d'écoute. Celle-ci est capable de répondre à tous les besoins. On voit que c'est de plus en plus complexe.

Au-delà des chiffres, est-ce que vous constatez aussi, sur votre ligne d'écoute, une évolution des formes de violence, notamment en matière de contrôle coercitif ou même de violence technologique?

Dans la Loi visant à protéger les victimes, l'ancien projet de loi C-16, il y a, entre autres choses, un aspect qui est tellement important. Il s'agit de la reconnaissance du fait que, la violence, ce n'est pas toujours frappant, mais que ça fait toujours mal.

Claudine Thibaut: Oui, tout à fait.

Nous avons d'ailleurs construit, sur notre site Web, deux outils qui permettent aux victimes de bien repérer les diverses formes de violence et de bien reconnaître le pouvoir qui est exercé sur elles. Ça fait en sorte que les victimes s'expriment plus clairement sur beaucoup de formes de violence qu'elles subissent.

On nous parle beaucoup de violence postséparation et de violence judiciaire. Pas plus tard que ce matin, une femme a témoigné du fait qu'elle était inscrite dans un programme d'études très spécialisé avec son partenaire. Elle a investi 100 000 \$ dans ses études, mais son partenaire s'est organisé pour qu'elle se fasse mettre dehors du programme d'études. C'est une situation dont je n'avais jamais entendu parler auparavant, mais c'est une forme de violence économique.

Effectivement, on nous en parle beaucoup. Je pense qu'il reste beaucoup de travail à faire pour que les femmes reconnaissent les formes de violence qu'elles subissent. Plus de la moitié des demandes que nous recevons par clavardage et texto viennent de personnes qui ne sont généralement pas prêtes à téléphoner à la ligne d'écoute. Écrire, c'est plus facile. Ce sont souvent des personnes qui vont se demander si ce qu'elles vivent est vraiment de la violence entre partenaires intimes, si c'est vraiment du contrôle coercitif. Elles ont souvent beaucoup de difficultés à mettre ces mots sur ce qu'elles vivent, bien que ce qu'elles nous décrivent soit parfois très grave. Ça peut aller jusqu'à l'étranglement.

Donc, nous voyons que les gens sont plus capables de reconnaître des formes de violences subtiles. Parallèlement, nous voyons aussi beaucoup de personnes qui hésitent très longtemps à mettre ces mots sur ce qu'elles vivent par peur d'incriminer, d'accuser à tort ou d'exagérer, parce qu'on dit beaucoup que les femmes exagèrent ou qu'elles interprètent mal les choses.

Alors, il faut continuer de faire beaucoup de travail pour aider les gens à reconnaître les formes de violence. Les deux outils interactifs sur notre site ont été remplis 400 000 fois en 5 ans, ce qui témoigne de l'importance de la recherche d'informations qui existe. Ça dépasse les frontières du Québec, d'ailleurs.

● (1200)

Andréanne Larouche: Qu'est-ce qui a été fait 400 000 fois en 5 ans?

Claudine Thibaut: Il s'agit de deux outils interactifs. Le premier permet de reconnaître les formes de violence subies dans sa vie. Le second permet de cerner sa capacité à exercer le pouvoir qu'on devrait pouvoir exercer dans sa vie. Ces outils interactifs sont en ligne sur notre site Web. Ils sont complètement anonymes. Ces deux outils, ensemble, ont été remplis à plus de 400 000 reprises.

Depuis que nous les avons mis en ligne, nous avons vu les demandes à SOS violence conjugale passer de 25 000 par année à 50 000 ou 60 000 par année. Cette augmentation est clairement liée à ces deux outils. Ils ont énormément d'impact.

Andréanne Larouche: Mon Dieu, bravo! Encore là, ce sont des chiffres qui donnent froid dans le dos, madame Thibaut.

J'ai parlé avec la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres fédérale, hier. Elle voulait me parler. On a adopté le projet de loi C-16, soit la Loi visant à protéger les victimes, et cela a renforcé le Code criminel. C'est bien. Toutefois, compte tenu des besoins en matière de logement, ce n'est pas cette loi qui va réussir à pallier tous les besoins pour ce qui est de contrer la violence conjugale. Il faut vraiment voir ça comme un continuum de services. Donc, c'est bien, mais ça ne suffira pas.

La question des refuges et du logement est certainement essentielle. En effet, une femme ne voudra pas sortir du cycle de violence conjugale si elle n'a pas les moyens de se loger et si elle pense que sa sécurité, mais surtout celle de sa famille et de ses enfants, est en danger.

Vous avez dit qu'à l'échelle du Québec, 22,5 % des logements correspondaient vraiment aux besoins des victimes. Vous avez aussi dit qu'en une seule journée, le 16 mai, seulement 18,5 % des femmes avaient pu être dirigées vers une maison d'hébergement. Vous avez aussi parlé de logements qui sont à l'extérieur du secteur où vivent les victimes.

Pouvez-vous nous en dire davantage là-dessus?

Vous avez dit que les logements devaient vraiment correspondre aux besoins des victimes. J'ajoute qu'il s'agit aussi de recevoir leur famille. Ça a quand même une importance majeure.

Claudine Thibault: Quand nous dirigeons une personne vers un lieu d'hébergement, nous lui demandons d'abord de quelle ville elle nous appelle, combien d'enfants elle a, si elle a un handicap ou des besoins personnels qui nécessitent une attention au lieu où elle souhaite être hébergée.

C'est sûr que si je dirige une femme de Montréal vers une maison d'hébergement et que la seule place que je trouve est à Joliette ou à Trois-Rivières, il y a de fortes chances que, au bout du compte, elle ne puisse pas accepter d'aller aussi loin pour se mettre à l'abri. Il y a trop de problèmes par rapport à cette décision. Il y a même des femmes qui se font reprocher par des organisations, en cour, par exemple, d'avoir amené leurs enfants à 200 kilomètres de leur lieu de résidence, alors que c'était pour leur sécurité.

Je pense qu'il faut aussi parler du système de protection de l'enfance. Le système de protection de l'enfance peut parfois dériver quant à sa compréhension des réalités des victimes de violence conjugale. Il arrive qu'on pense que ce sont des conflits plutôt que de la violence. Je pense qu'il faut apprendre à mettre le mot « violence » sur des comportements violents. Il ne faut pas avoir peur de le faire. Il faut que les victimes aient le droit de revendiquer le fait que leur situation est une situation de violence sans se le faire reprocher.

Il y a encore beaucoup de travail à faire pour réellement mettre les femmes à l'abri. Cependant, c'est sûr que, de notre point de vue, nous trouvons très difficile d'être obligées, tous les jours, de dire à des femmes de nous rappeler le lendemain ou le surlendemain.

La présidente: Moi, ce que je trouve difficile, madame Thibault, c'est de vous couper la parole, malheureusement.

Je vais devoir suspendre la réunion, parce qu'il y a un vote. Les cloches sonnent. Il reste 15 minutes. Alors, les députés qui souhaitent aller voter ont le temps de le faire. Selon l'entente conclue avec les whips et selon ce que m'a dit la greffière, 10 minutes après le début du vote, s'il y a quorum ici, je peux reprendre la séance. Évidemment, s'il n'y a personne ici, je ne la tiendrai pas toute seule.

La réunion est suspendue. Il restera à peu près une demi-heure à la réunion par la suite.

• (1200)

(Pause)

• (1235)

La présidente: Nous reprenons la séance là où nous nous sommes arrêtés avant le vote.

Je vous remercie infiniment de votre patience.

Madame Roberts, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Je remercie les témoins de leur patience. Je sais que c'est un peu chaotique avec ces votes. Nous n'y comprenons pas grand-chose non plus. Ce n'est pas grave.

J'ai une question, et je vais commencer par Mme Debbie Zweep.

Je vous remercie du travail que vous faites.

Le Comité a mené une étude sur la traite des personnes en 2024. Nous avons parcouru le pays dans le cadre de cette étude, et je dois dire que cela a été extrêmement instructif pour moi. L'une des choses que j'ai apprises récemment, c'est que les provinces les plus touchées par la traite des personnes sont la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard. Quant à la ville la plus touchée — et je suis désolée de devoir le dire —, c'est Thunder Bay.

C'est un énorme problème...

Debbie Zweep: Effectivement, c'est un gros problème.

Anna Roberts: Nous devons faire mieux.

Je ne peux même pas vous dire... Je ne sais plus combien de victimes j'ai rencontrées. Elles m'ont toutes confié craindre pour leur vie, parce que les peines ne sont tout simplement pas à la hauteur de la gravité des crimes.

Debbie Zweep: C'est vrai.

Anna Roberts: Je sais que vous avez mentionné plus tôt que la prison n'est pas toujours la solution, mais voici le problème. Même s'il s'agit d'un récidiviste et qu'il est incarcéré... J'ai récemment participé à une séance d'observation avec la police régionale de York. Savez-vous ce qu'ils m'ont dit? Ces criminels — je vais les appeler des animaux — continuent de diriger leurs activités depuis la prison.

Comment pouvons-nous nous assurer que ces survivantes, qui ont la volonté et le courage de venir témoigner, sont protégées, si nous ne pouvons même pas protéger les criminels qui sont en prison?

Debbie Zweep: Merci. C'est une grande question.

Oui, je crois comprendre que nous avons le plus grand nombre de cas de traite des personnes au pays. Les femmes qui cherchent un refuge ou un lieu sûr ne sont pas toujours en mesure d'en trouver à Thunder Bay. Nous avons un réseau de refuges très structuré dans lequel nous orientons les personnes, et nous travaillons avec l'appui des services de police pour y parvenir.

En ce qui concerne les criminels qui continuent de mener leurs activités depuis la prison, je pense que nous en sommes tous bien conscients. Je ne peux pas, à moi seule, changer cela, mais il faudrait sans doute renforcer la surveillance interne de ces activités, ce qu'ils font déjà, j'en suis certaine... Quoi qu'il en soit, il faut que ça change. Il doit exister un moyen d'empêcher ces activités. Elles continuent en prison, et elles se poursuivent ensuite à l'extérieur.

Comme je vous l'ai dit plus tôt, une grande partie des retards dans notre système de justice pénale à Thunder Bay est liée aux activités des gangs et, bien sûr, aux criminels impliqués dans la traite des personnes qui sont traduits en justice puis remis en liberté. Dans certains cas, ils sont incarcérés, bien sûr. L'incarcération fait partie de la solution, du moins comme première étape pour les récidivistes ou, comme je les appelle, les délinquants dangereux.

Cependant, je n'ai pas de solution pour empêcher ces activités criminelles de se poursuivre en prison. Tout le monde sait que c'est un problème majeur. Personne ne souhaite que cela continue — certainement pas les personnes qui travaillent dans les établissements correctionnels.

Anna Roberts: Je vous remercie.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Claudine Thibaut.

Avez-vous dit qu'il vous manquait entre 5 000 et 20 000 logements? Est-ce exact?

• (1240)

Claudine Thibaut: Je parle des refuges. Il s'agit des places dans les refuges d'urgence. Il y a une énorme pénurie. Nous pouvons aiguiller moins de la moitié des victimes qui cherchent un refuge.

Anna Roberts: Voilà où nous en sommes. Nous sommes confrontés à une hausse de la violence entre partenaires intimes. Comme nous le savons tous, 76 % est un pourcentage énorme. Nous n'avons pas assez de refuges. Nous n'avons pas assez de logements secondaires où les victimes peuvent se réfugier avec leur famille, leurs enfants.

Je vais parler d'une organisation spéciale appelée EVE, ou End Violence Everywhere. Elle a été fondée par Cait Alexander, qui craignait tellement pour sa vie qu'elle a dû quitter le pays.

Quelles suggestions pouvez-vous faire au gouvernement pour améliorer la situation du logement?

[Français]

La présidente: Madame Thibaut, vous pouvez répondre à la question.

Claudine Thibaut: D'accord.

On pourrait faire plusieurs choses, notamment sur le plan financier. En ce qui concerne le manque de logements, il est largement dû au fait que les logements sont devenus très chers. Si on pouvait aider financièrement une victime à accéder à un logement...

La présidente: Merci beaucoup, madame Thibaut. Je suis désolée de vous interrompre. Le temps de parole de Mme Roberts est terminé.

[Traduction]

Madame Nathan, vous disposez de cinq minutes.

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Merci, madame la présidente. Par votre entremise, je vais poser quelques questions à Mme MacGregor.

De nombreux témoins ont souligné que les survivants ne subissent pas de la violence indépendamment des autres réalités sociales et économiques, y compris la pauvreté, le handicap, le racisme, le statut d'immigrant et l'insécurité en matière de logement. Quelles sont les populations de femmes et de filles qui sont actuellement les plus mal desservies par les réseaux de refuges et de logements de transition du Canada? Quelles interventions ciblées permettraient de combler ces lacunes?

Nneka MacGregor: Une partie de notre mémoire d'aujourd'hui fait allusion au fait que certaines populations, en particulier les femmes et les filles noires, les personnes de diverses identités de genre et les personnes trans, ne sont pas vues dans les réseaux de refuges. Lorsqu'on parle des personnes les plus isolées et les plus invisibles, il s'agit précisément de ces populations.

L'une des réalités concernant les refuges est que, bien qu'ils soient des services essentiels, nous savons que bon nombre de survivants ne s'y rendent pas. Beaucoup de survivants n'ont pas l'occasion d'accéder aux services qui y sont offerts. Certains d'entre eux sont des personnes trans noires qui sont victimes de violence, des jeunes noirs qui sont victimes de violence et des Autochtones.

Aimeriez-vous ajouter quelque chose, madame Boyce?

Sonya Boyce: J'ajouterais que les survivants dont le statut d'immigration est précaire ont souvent du mal à trouver un logement conventionnel et à obtenir d'autres mesures de soutien. Cela s'explique principalement par le fait que leur statut précaire est souvent lié à un permis de travail temporaire et que, de ce fait, leurs revenus et leur logement peuvent être menacés si, par exemple, ils doivent se rendre dans un refuge ou prendre des congés de maladie et manquer des jours de travail. En réalité, ils craignent que cela ne compromette leur statut d'immigrant.

Juanita Nathan: C'est compréhensible. Je vous remercie.

Je tiens simplement à préciser que les recherches montrent systématiquement que les femmes noires et les autres femmes racialisées sont souvent confrontées à des obstacles particuliers lorsqu'elles cherchent à accéder à des services, y compris des situations de discrimination, une méfiance envers les institutions et des services et mesures de soutien inappropriés sur le plan culturel.

Quels changements stratégiques sont nécessaires pour que les systèmes de prévention de la violence et de soutien aux survivants répondent mieux aux besoins des femmes noires et des autres communautés racialisées?

Sonya Boyce: Je vais parler de deux choses.

Le plan d'action national désigne les femmes noires comme un groupe prioritaire, mais lorsqu'il est question des accords bilatéraux conclus avec les provinces et les territoires, la spécificité de ces groupes prioritaires se perd souvent dans l'annexe B. Par exemple, bon nombre d'annexes B ne mentionnent pas les femmes noires comme groupe prioritaire.

Au niveau fédéral, je pense qu'un plan d'action national solide, lorsqu'il sera temps de le renouveler... Je me ferai également l'écho des mémoires précédents qui ont souligné la nécessité de mettre en place un organisme de surveillance fédéral indépendant, comme un commissaire fédéral, pour superviser la mise en œuvre du plan d'action national jusqu'aux niveaux juridictionnels.

• (1245)

Juanita Nathan: Je vous remercie.

Tout au long de cette étude, les témoins ont souligné que la dépendance économique limite souvent la capacité d'un survivant à quitter une situation où il subit de mauvais traitements en toute sécurité. Je pense que vous y avez également fait allusion dans votre préambule. Quel rôle jouent les mesures de soutien à l'emploi, les mesures de sécurité du revenu, les services de garde abordables et l'abordabilité du logement dans la prévention de la violence et le soutien au rétablissement à long terme? Pouvez-vous nous parler plus précisément des groupes que vous servez?

Nneka MacGregor: Il s'agit là de piliers essentiels qui doivent être en place. Sans indépendance économique, vous ne pouvez pas partir. Sans la capacité de subvenir à vos besoins ou à ceux de vos enfants, vous ne pouvez pas partir. Sans la capacité d'accéder à un logement abordable, vous ne pouvez pas partir.

Le fait d'avoir des infrastructures robustes qui favorisent l'autonomie économique des femmes, leur garantissent un salaire décent et leur permettent d'accéder à un logement abordable...

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame MacGregor. C'est tout le temps que nous avons.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais essayer d'être brève.

On a beaucoup parlé du besoin de refuges et du projet de loi C-16, qui renforce les lois pour permettre que le système de justice criminelle ait plus d'outils pour aider les victimes à sortir du cycle de la violence. La reconnaissance du contrôle coercitif en est un exemple.

À la suite de ma rencontre d'hier avec la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres, ma préoccupation demeure de savoir si elle aura un échange avec le ministre de la Justice. On vote pour adopter des lois au fédéral, alors que l'application de la justice et l'accompagnement des victimes qui appellent chez vous seront gérés par Québec et les provinces.

Madame Thibault, vous qui accompagnez des victimes, croyez-vous qu'on va reconnaître que, en leur donnant plus d'outils liés au Code criminel, les corps policiers auront besoin de plus de moyens?

Viendra un moment où le gouvernement fédéral devra penser à une forme de transfert pour aider le système de justice dans les provinces et au Québec.

Claudine Thibault: Oui, c'est évident. Le système policier peine déjà à répondre aux besoins en matière de violence conjugale. Par exemple, à la Sûreté du Québec, les enquêtes ne sont pas faites par des enquêteurs. Ce sont les patrouilleurs qui les font. Évidemment, les enquêtes menées par les patrouilleurs ne sont pas du même genre que celles confiées à des enquêteurs. Je pense qu'il faudrait des enquêteurs spécialisés partout sur le territoire. En ce moment, c'est inégal. Dans certaines villes, les victimes ont accès à des enquêteurs spécialisés et dans d'autres villes et régions, ce sont les patrouilleurs qui mènent les enquêtes en violence conjugale.

Donc, il est évident que, quand on va introduire la notion de contrôle coercitif dans le Code criminel, il faudra un énorme investissement dans les corps policiers ainsi que dans tout ce qui entoure le système de justice. Je peux citer, par exemple, la cour criminelle elle-même, les procureurs de la Couronne, l'accompagnement sociojudiciaire, les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, ainsi que les maisons d'hébergement, évidemment. Donc, il est évident que ça va nécessiter beaucoup d'investissements.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup.

Madame Zweep, je vais vous poser une courte question et j'aimerais que vous me répondiez en moins de 30 secondes.

Dans votre allocution d'ouverture, vous avez parlé de la question des femmes de 55 ans et plus. Je suis aussi porte-parole en matière de condition féminine, de l'égalité des genres et des aînés. On nous parle de l'appauvrissement des femmes aînées.

Observez-vous aussi, même chez les femmes de 65 ans, que leurs moyens financiers, y compris leurs prestations et revenus fixes, ne leur permettent pas de se sortir du cycle de la violence, ce qui fait qu'elles se retrouvent en refuge?

[Traduction]

Debbie Zweep: Les femmes de plus de 55 ans représentent certainement un groupe en pleine expansion en Ontario. Le refuge de deuxième étape que nous avons construit était destiné aux femmes de plus de 55 ans. L'idée, c'est qu'elles partagent des logements. À l'heure actuelle, elles paient 517,50 \$.

[Français]

La présidente: Merci, madame Zweep.

Je dois vous interrompre pour ne pas diminuer le temps de parole des autres collègues.

Madame Goodridge, vous avez la parole pour cinq minutes.

Laila Goodridge: Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Je remercie tous nos témoins d'être ici aujourd'hui et de s'être adaptés à notre calendrier parlementaire, qui est parfois un peu compliqué, surtout lorsque nous avons tous ces votes.

Madame Zweep, j'apprécie vraiment ce que vous avez conçu et le travail que vous faites pour soutenir les collectivités rurales et nordiques. Je suis la députée de Fort McMurray—Cold Lake. Ma circonscription se trouve bien plus au nord et est beaucoup plus rurale, mais elle a mis en œuvre une idée semblable et est confrontée à des problèmes similaires.

Je me demandais si vous pouviez nous parler de certaines des ventilations démographiques que vous observez en ce qui concerne le nombre d'habitants de Thunder Bay par rapport au nombre d'habitants des collectivités environnantes qui ont recours à vos services.

• (1250)

Debbie Zweep: Nous avons trois petits refuges dans les environs. Atikokan se trouve à deux heures de route, tandis que Marathon et Greenstone se trouvent à trois heures de route. Nous avons ces trois petits refuges et nous avons des politiques et des protocoles de transport qui permettent aux femmes vivant dans les régions périphériques de se rendre au refuge de Thunder Bay et vice versa.

Je vais vous présenter la ventilation de mon refuge. Sur le plan démographique, nous avons constaté une forte augmentation du nombre de femmes nouvellement arrivées et d'immigrantes au refuge. Je dirais que leur proportion est passée de 5 à 20 %, voire 25 %, au cours des deux dernières années. Je pense que cette tendance va se poursuivre.

Cela nous offre de nombreuses occasions de changer les choses. Par exemple, il y a la barrière de la langue et la question de savoir quelle application nous utilisons pour accéder aux services, entre autres.

Je dirais que 40 % des femmes sont autochtones et souvent issues de cette collectivité ou des collectivités environnantes. Je dirais que les autres sont de race blanche.

L'une des particularités de notre région est que Sioux Lookout et Red Lake, qui se trouvent bien plus au nord d'ici, ont également une politique de transport. Comment pouvons-nous amener les femmes du Grand Nord à se rendre dans nos refuges? Une fois sur place, si les femmes ne restent pas à Sioux Lookout, nous avons une autre politique visant à les transférer vers des établissements où elles pourraient être mieux servies.

Voilà le contexte démographique.

Nous avons ici un refuge partenaire, Beendigen. Son personnel est presque exclusivement autochtone et il accueille presque exclusivement des femmes autochtones. La plupart de ces femmes viennent de Thunder Bay et des environs.

Laila Goodridge: J'apprécie beaucoup votre initiative et je sais que lorsque j'ai rencontré des représentants de divers refuges du Nord de l'Alberta, tant dans ma circonscription que dans des régions plus éloignées, j'ai constaté qu'il arrive souvent que des petites collectivités n'aient pas de refuge et soient donc obligées d'envoyer les personnes qui en ont besoin ailleurs...

Debbie Zweep: Oui.

Laila Goodridge: ...mais quelles sont alors les politiques mises en place pour permettre à ces personnes de réintégrer leur collectivité afin qu'elles continuent à bénéficier de ces mesures de soutien? Avez-vous des programmes ou des projets sur lesquels vous travaillez pour essayer de garantir qu'elles puissent réintégrer leur collectivité lorsqu'elles pourront le faire en toute sécurité?

Debbie Zweep: Oui, par exemple, à Sioux Lookout et à Red Lake, au nord de chez nous, il existe une politique selon laquelle les femmes peuvent revenir si cela ne présente aucun danger et les établissements les aideront à organiser leur transport. Le transport représente une dépense considérable. Je pense que le budget de Sioux Lookout s'élève à lui seul à près de 100 000 \$.

La politique consiste effectivement à les accueillir et il est peu probable que nous les renvoyions dans leur collectivité d'origine, sauf si elles le souhaitent et si elles peuvent le faire en toute sécurité. La plupart du temps, les femmes déménagent dans les collectivités et elles ont fort probablement de la famille et un réseau de soutien avec elles. Le problème se pose lorsque cette collectivité n'est pas sûre, par exemple à Greenstone. Si la collectivité n'est pas sûre, nous avons alors un protocole à suivre. Les femmes sont amenées à Thunder Bay et nous pouvons ensuite faire plus de planification. Nous finissons peut-être par leur trouver un logement, mais elles se retrouveront peut-être aussi dans un endroit différent en Ontario ou au Manitoba — nous avons des politiques partout au Canada pour déterminer comment reloger les femmes en fonction des risques.

Laila Goodridge: D'accord. Vous avez mis en évidence l'une des questions que je me posais lorsque vous répondiez aux questions de ma collègue, Mme Cody. En raison de votre emplacement, au bord de l'autoroute, et de cette facilité d'accès, votre région est devenue en quelque sorte une plaque tournante pour de nombreux réseaux de traite des personnes.

Debbie Zweep: Oui.

Laila Goodridge: Quels types de processus et de programmes avez-vous mis en place pour lutter contre ce phénomène et sensibiliser le public à ce qu'est la traite des personnes? Je pense que beaucoup de gens pensent que la traite des personnes se produit dans un pays lointain, et non chez leur voisin au bout de la rue. La sensibilisation est essentielle.

Y a-t-il quelque chose que vous faites et un message que vous aimeriez communiquer aux Canadiens?

Debbie Zweep: Bien sûr. Nous travaillons avec Thunder Bay Counselling. Faye Peterson travaille avec Thunder Bay Counselling dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation. L'Association des femmes autochtones de l'Ontario se trouve également tout près de chez nous, ce qui signifie qu'il y a beaucoup de travail qui se fait dans le cadre de son programme de courage et d'autres programmes pour les survivants de la traite des personnes. Les services aux victimes leur apportent un soutien financier.

Nous nous efforçons de travailler ensemble dans les cas où les femmes en font la demande ou en ont besoin, et où elles sont en mesure de passer à l'étape suivante dans le cadre de nos services.

Je pense que le problème se pose lorsque la femme se retrouve dans cette situation et qu'elle n'est peut-être pas certaine de ce qui se passe exactement. Nous devons donc la sensibiliser au fait qu'il s'agit de traite des personnes, comme vous l'avez déjà dit. Il s'agit d'un continuum et nous devons vraiment sensibiliser le public à ce sujet.

[Français]

La présidente: Merci, madame Zweep.

Pour le dernier échange, je donne maintenant la parole à Mme Tesser Derksen pour cinq minutes.

Kristina Tesser Derksen (Milton East—Halton Hills South, Lib.): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt toutes les personnes ayant témoigné aujourd'hui, en particulier lorsqu'elles ont parlé de l'accès à la justice. J'ai été avocate en droit de la famille. J'ai travaillé dans une clinique d'aide juridique où nous aidions des femmes qui fuyaient la violence. Je pense que les discussions que nous avons à l'époque ressemblent probablement à celles que nous avons maintenant, à savoir comment garantir l'accès des femmes à la justice et comment faire en sorte que le système de justice réponde à leurs besoins pour qu'elles aient l'assurance d'obtenir un résultat équitable. Malheureusement, nous avons beaucoup de travail à faire à cet égard.

Ma question porte en particulier sur le lien entre les tribunaux de la famille et les tribunaux pénaux, et je la poserai peut-être à Mme Boyce et à Mme MacGregor, si elles veulent bien y répondre.

J'ai eu l'occasion de prendre part à un programme pilote à Toronto. Il s'agissait d'un programme pilote combinant les tribunaux de la famille et les tribunaux pénaux, car nous avons constaté que des femmes tentaient d'obtenir des engagements de ne pas troubler l'ordre public ou des ordonnances de non-communication devant les tribunaux pénaux, puis, devant le tribunal de la famille, un juge rendait une ordonnance relative au droit de visite prévoyant que le père vienne chercher les enfants directement au domicile, ce qui plaçait les deux parents en très proche proximité les uns des autres.

Malheureusement, le projet pilote n'a pas vraiment décollé, car les avocats criminalistes craignaient que cela ne porte préjudice à leurs clients. Ils faisaient leur travail en défendant ainsi les intérêts de leurs clients, mais vous pourriez peut-être nous dire quel rôle, selon vous, le gouvernement fédéral devrait jouer afin de rendre l'accès à la justice plus concret et davantage axé sur les besoins des femmes que vous accompagnez?

• (1255)

Sonya Boyce: Je vais peut-être profiter de cette occasion pour vous informer que nous avons effectivement reçu un financement fédéral afin d'organiser des formations destinées aux principaux acteurs des secteurs médical, juridique et social, dans le but de leur permettre de mieux prendre en charge les survivantes noires, notamment en les aidant à s'y retrouver dans le système de justice pénale. Comme vous le savez, à l'instar de toutes les survivantes, elles doivent prendre de nombreuses décisions complexes en très peu de temps, et une partie de notre travail consiste donc à offrir une formation aux parties prenantes afin de les aider à favoriser un parcours, peut-être plus propice à la guérison, au sein même du système de justice pénale.

Nneka MacGregor: Je pense que l'un des problèmes liés aux tribunaux intégrés, dont nous ont fait part les survivantes, était le suivant: si vous tombiez sur un juge qui ne comprenait pas les complexités de la violence fondée sur le genre et qui ne comprenait pas les dynamiques de pouvoir et de contrôle dans un tribunal, et que ce juge avait également juridiction sur vous au tribunal pénal, votre capacité d'obtenir un jugement impartial s'en trouvait compromise des deux côtés. Ce système était une bonne idée, mais sa mise en œuvre a eu des conséquences très complexes.

Pour ce qui est du rôle que le gouvernement fédéral peut jouer, il doit consulter beaucoup plus les victimes afin de saisir les nuances de leurs expériences, car il ne s'agit pas d'une situation pouvant être corrigée par une solution unique. Il faut avoir une très bonne compréhension de toutes les épreuves que traversent les survivantes, puis mettre cela en contexte lorsqu'elles ont affaire au système de justice pénale et aux tribunaux de la famille.

Les tribunaux de la famille présentent des dangers à chaque étape. Ils sont truffés d'incohérences qui exposent en réalité les femmes à davantage de risques; je pense donc qu'il est nécessaire de multiplier les consultations auprès des survivantes.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup.

Dans cette optique, notamment en ce qui concerne les femmes ayant besoin qu'on leur offre des services mieux adaptés à leur culture, ma circonscription, Milton-Est—Halton Hills-Sud, compte une très importante communauté de femmes d'origine sud-asiatique. Une formidable organisation appelée Hum-WE propose des services spécialement destinés aux femmes issues de cette communauté culturelle, car leur conception de la dynamique familiale peut différer de la nôtre.

Dans le domaine où vous travaillez, pouvez-vous nous expliquer brièvement comment vous avez réussi à composer avec les différentes sensibilités culturelles que vous observez dans le cadre de votre travail?

Nneka MacGregor: C'est une démarche qui repose sur le principe « par et pour ». C'est ainsi que nous procédons. Il faut consulter les personnes qui vivent cette expérience.

Si nous parlons avec des femmes sud-asiatiques, les pairs navigateurs sont eux-mêmes d'origine sud-asiatique afin de pouvoir comprendre, comme vous l'avez dit, les complexités culturelles. Nous essayons de les mettre en relation avec des avocats, le cas échéant, ainsi qu'avec des travailleurs sociaux et des conseillers qui ont des antécédents culturels semblables ou identiques aux leurs, car il est bien plus difficile de former des personnes qui ne sont pas issues de cette communauté, et de les former rapidement et à temps pour qu'elles puissent fournir les services nécessaires.

Pour nous, la compétence et la confiance culturelles découlent du travail mené avec les communautés directement concernées, par elles et pour elles.

Kristina Tesser Derksen: J'ai une dernière question.

Au début de votre intervention, vous avez parlé de problèmes de données et de compréhension. C'est par là que nous commençons tous. Nous commençons par les données...

[Français]

La présidente: Madame Tesser Derksen, vous étiez très bien partie, mais je vais devoir vous interrompre. Le temps de parole file tellement rapidement.

Je tiens vraiment à remercier les membres du Comité qui ont rendu la plus facile cette réunion un peu compliquée.

Je remercie beaucoup notre greffière, nos analystes et, bien sûr, toutes les invitées d'aujourd'hui. Cette réunion du Comité n'a pas été facile.

Mesdames les témoins, vous avez été très patientes et je vous en remercie infiniment.

Je remercie les membres du Comité, ainsi que tout le monde.

À la prochaine.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>